



LE BILLET DU SYNDIC

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous voici parvenus au terme de la législature 2016-2021. A la suite des élections du 7 mars, vous avez choisi une municipalité qui accueillera trois nouvelles personnes, seuls deux des anciens élus ayant décidé de se représenter.

Je profite de ces lignes pour prendre congé de mes collègues avec qui, Renée Marendaz et moi-même, avons travaillé durant les cinq dernières années, à savoir Mme Patricia Baudenbacher ainsi que Messieurs Raymond Marelli et Pierre-André Berthoud. Je tiens à les remercier très chaleureusement pour leur engagement et travail pour la commune et je souhaite surtout relever l'état d'esprit avec lequel ils ont collaboré au sein du collège municipal. Il n'est pas toujours facile de mettre de côté ses propres convictions, idées et points de vue lorsque des décisions sont prises de manière collégiale. Mais c'est la force de notre système politique communal et mes collègues ont toujours su maintenir une excellente ambiance qui a permis à tous d'assumer le mandat confié en 2016 jusqu'à son terme.

La législature qui s'achève a principalement été celle des projets immobiliers, sans vouloir minimiser tous les autres sujets qui nous ont occupés. En effet, nous avons réalisé le projet « Vers L'Eglise », avec la construction et mise en location de 26 appartements au centre du village. Bien que perfectible — ne dit-on pas qu'il faudrait réaliser trois fois un même projet afin de corriger tous ses défauts — la majorité des retours que nous avons de la part des locataires sont positifs et il semble qu'il fasse bon vivre à cet endroit. Tous les appartements ont trouvé preneurs et, en l'espace d'un mois, ainsi que depuis l'arrivée des premiers occupants, aucune vacance d'appartement n'a été constatée. Nous espérons que les conditions sanitaires permettront rapidement de pouvoir tenir à nouveau des manifestations afin que la population puisse rencontrer nos nouveaux concitoyens.

Le second projet a été la reconstruction du bâtiment de l'auberge communale. La commune accueille depuis octobre 2020 une crèche dans cette bâtisse et le restaurant a enfin pu ouvrir ses portes le 31 mai dernier, après une courte mise en bouche de quelques jours en décembre 2020. Pleins succès et courage aux tenanciers!

Je souhaite donc une bonne « retraite » à nos collègues, une excellente arrivée aux nouveaux municipaux, Simon von Oppenheim, Vincent Flandin et Marc Utzinger. Je tiens à remercier particulièrement Renée Marendaz qui a accepté de continuer à vous servir et à me supporter.

Un chapitre se tourne, il a été captivant, un nouveau s'ouvre, il va être palpitant !

Bel été à toutes et tous!





ÉMONDAGES DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Délai au 31 juillet 2021

La municipalité rappelle aux propriétaires et gérants dont les bien-fonds aboutissent aux routes cantonales et communales qu'ils sont tenus d'émonder les arbres et les haies en fonction des dispositions légales :

- ◇ Loi sur les routes du 10 décembre 1991 et règlement d'application du 19 janvier 1994, art. 8, 10 et 15
- ◇ Code rural et foncier du 7 décembre 1987
- ◇ L'arrêté du 11 juin 1976 du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de fonds jouxtant les routes cantonales et communales sont tenus d'émonder les arbres et les haies, selon les prescriptions rappelées ci-dessous :

Émondage des haies à la limite de propriété, à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Élagage des arbres au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m du bord des chaussées Au bord des trottoirs, à 2.50 m de hauteur et à la limite de propriété.

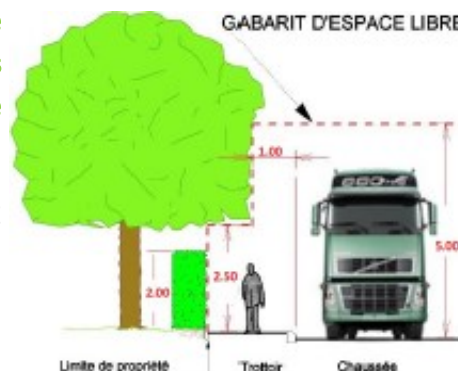
LES PRESCRIPTIONS PRECITEES DOIVENT ETRE OBSERVEES ET SONT APPLICABLES TOUTE L'ANNEE

En cas de contravention, après une mise en demeure écrite, l'élagage sera exécuté aux frais des propriétaires sans préjuger des sanctions encourues.

Il est également rappelé que toutes les parcelles incultes doivent être nettoyées ou fauchées deux fois par année.

Attention aux plantes exotiques

Les plantes exotiques telles que : Ambroisie – Verge d'or – Buddleia (arbre à papillons), Berce du Caucase, etc. sont nuisibles. Pour plus d'information consulter le site : www.cps-skew.ch.



RAPPEL ! Coupes des bordures :

Les bordures doivent être entretenues jusqu'à la limite de propriété.



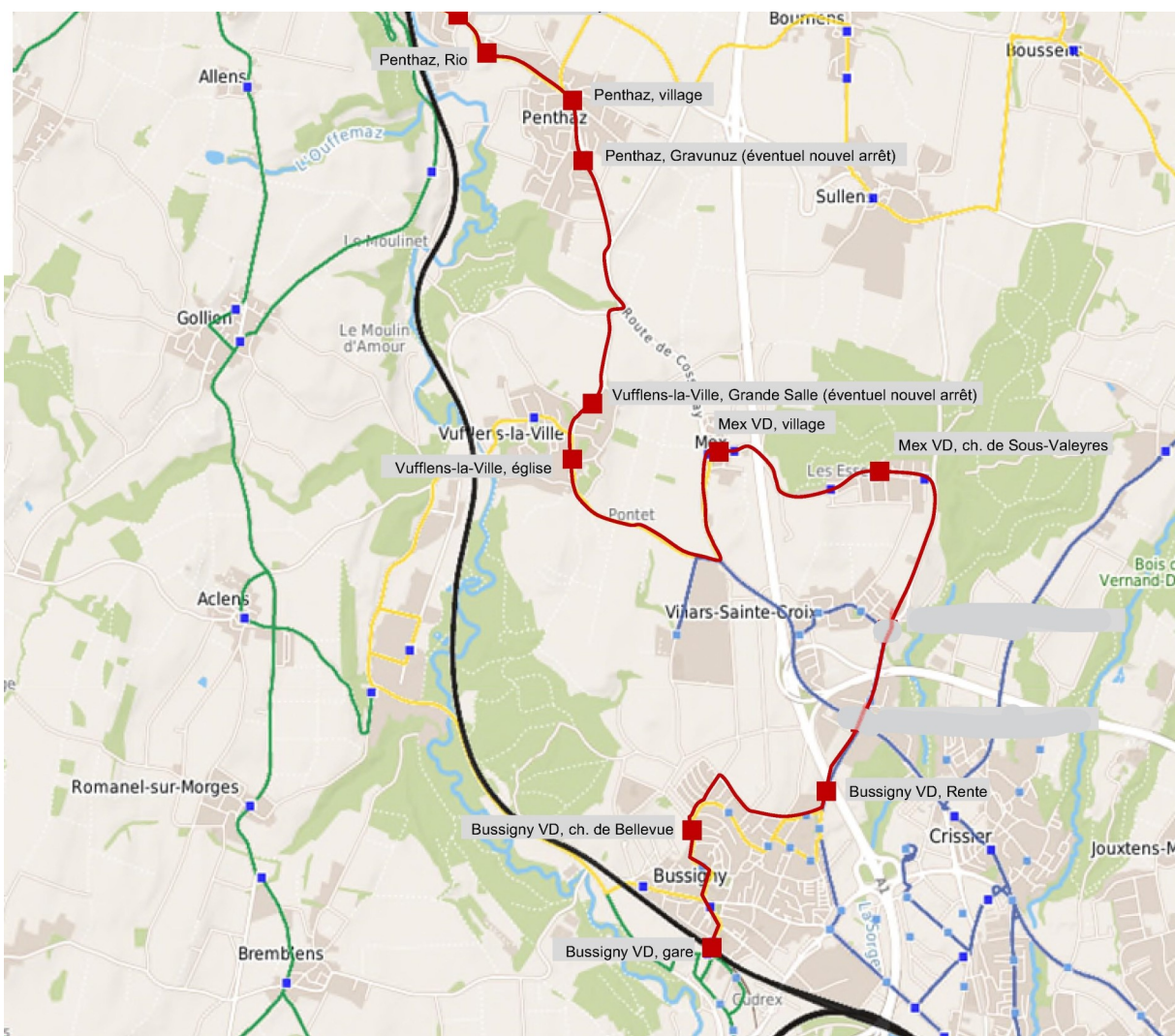
TRANSPORTS PUBLICS

Dès le 9 août 2021, la nouvelle ligne 58 des TL entrera en fonction avec une cadence d'environ 12 paires de courses par jour en semaine. Des trajets supplémentaires sont prévus pour acheminer les élèves enclassés à Penthaz ainsi qu'à Cossonay.



Cette ligne a été mise en place à la suite de l'ouverture du gymnase de Bussigny. Nous rappelons que la suppression du trajet de bus 91 de Car postal à la fin 2018 avait suscité beaucoup de mécontentement de la part des habitants du quartier des Esserts. La municipalité a donc insisté auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes pour que l'entier du village soit desservi en transports publics.

Des bus à deux étages assureront cette nouvelle desserte. Il s'agira d'aménager dans les meilleurs délais des arrêts répondant aux exigences des transports publics. Dans l'intervalle, des haltes provisoires seront mises en place.





MODIFICATION DE SIGNALISATION

PLACES DE STATIONNEMENT

La municipalité a décidé de limiter la durée de parcage devant ainsi qu'en face de l'auberge communale à quatre heures. N'oubliez pas de placer votre



CARREFOUR DES ESSERTS—RC 313

A la suite des différents accidents survenus au carrefour de la route des Esserts et de la RC 313, la municipalité avait interpellé la Direction générale de la mobilité et des routes pour améliorer la sécurité en cet endroit.

Les instances cantonales ont mandaté un bureau d'ingénieurs afin d'étudier ce qu'il serait possible de réaliser en ce sens. Les résultats de cet examen parviendront à la commune dans le courant de l'automne.

PLONGEONS, BRASSES ET CRAWL, C'EST PARTI!

La piscine intercommunale des Chavannes, à Cossonay, devrait ouvrir ses portes le 17 juillet 2021. La vente en ligne des cartes d'entrée et abonnements est déjà disponible sur le site internet de la piscine à l'adresse suivante:

aspicoss.ch/horaires-billets-achats



VOTATIONS—MODE D'EMPLOI

Petite piquûre de rappel à toutes les personnes ayant le droit de vote: il convient d'introduire votre bulletin de vote dans l'enveloppe jaune et de ne pas oublier de placer cette dernière dans l'enveloppe de transmission dans laquelle viendra aussi s'ajouter la carte de vote sur laquelle vous devez inscrire votre date de naissance complète sans oublier de la signer.

Votre vote ne sera pas pris en compte pour le cas où vous transmettriez uniquement l'enveloppe jaune! Ce que nous constatons très souvent lors des votations. Sachez qu'elles sont considérées comme non valables. Chaque voix compte pour autant que « le mode d'emploi » soit respecté!



CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Vous avez certainement pris connaissance des horaires d'ouverture modifiés du guichet de l'administration communale. Pour rappel, ce dernier est désormais ouvert :

- ◇ lundi de 17h à 19h
- ◇ jeudi de 7h à 9h et de 13h30 à 17h
- ◇ vendredi de 7h à 9h.

La municipalité remercie chaleureusement Mme Cornelia Gindroz qui a officié près de deux ans en tant que préposée au contrôle des habitants pour la commune et a choisi d'orienter sa carrière professionnelle vers de nouveaux horizons. C'est donc désormais Dominique Nijenhuis, également boursière de la commune et Juliane Brandt, secrétaire municipale, qui se partagent la reprise du poste. Elles se feront un plaisir de recevoir et renseigner les habitants de Mex aux horaires indiqués.



C'EST L'ÉTÉ !

La commune profite un peu de cette période ensoleillée pour aménager ses horaires, mais nous restons à votre service! Le greffe sera fermé **du 26 juillet au 8 août 2021** ainsi que **les vendredis matins du 5 juillet au 22 août**. Réouverture selon l'horaire normal le 23 août 2021.

Nous souhaitons à chacune et chacun un bel été!

DÉPLACEMENT DE LA BOÎTE POSTALE

En raison de la dangerosité de l'emplacement précédent de la boîte postale dans le bas de la rue du Temple, La Poste a décidé de déplacer celle-ci devant la maison de commune.





FÊTE DU 1ER AOÛT

La traditionnelle fête nationale aura lieu cette année le samedi 31 juillet, à 19h, sur la place devant la voirie. Des informations plus précises vous parviendront prochainement.

SORTIE DES AÎNÉS

En raison des restrictions dues à la pandémie ainsi qu'à la mise en place de la nouvelle municipalité, la sortie des aînés n'aura pas lieu durant l'été 2021 mais à l'automne. Les personnes concernées seront conviées en temps utiles.



OBJETS PERDUS

Il arrive que des objets égarés soient déposés auprès de l'administration communale, notamment des trousseaux de clés. N'hésitez pas à nous contacter durant les horaires d'ouverture.

Passeport vacances paroissial



Les paraboles de Jésus des histoires pour grandir



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Partager ses talents	Chercher avec passion	Construire avec sagesse	Prendre soin des autres	Se réjouir ensemble
Jeux sportifs et collaboratifs	Chasse au trésor	Construction d'une cabane	Visite d'un refuge pour tortues	Préparation d'un festin

- Du 16 au 20 août 2021
- De 9h à 17h
- Enfants de 6 à 12 ans

Informations
Inscriptions





LA MUNICIPALITÉ VOUS RAPPELLE QUE:

Les toilettes ne sont pas des poubelles



NE PAS JETER

lingettes



masques



protections périodiques



médicaments



couches



graisses de cuisson
fil dentaire, cotons-tiges
huile
résidus alimentaires

Tous ces déchets provoquent des bouchons dans les canalisations, obstruent les stations de pompage et polluent le milieu naturel



AIEV
Association intercommunale
d'épuration des eaux usées



votre STEP vous remercie.



RÉPARTITION DES DICASTÈRES—MUNICIPALITÉ DE MEX

Législature 2021-2026

GREGORY WYSS, SYNDIC

(suppléante: R. Marendaz)

Administration générale

Finances

Urbanisme

Domaines, baux à ferme

RENÉE MARENDAZ, MUNICIPALE

(suppléant: S. von Oppenheim)

Routes

Eclairage public

Transports publics, mobilité

Services industriels, énergies renouvelables

Voirie

Epuration

VINCENT FLANDIN, MUNICIPAL

(suppléant: M. Utzinger)

Police des constructions

Ecoles, ASiCoPe, AsiVenoge, ASPIC

Accueil de jour, AJERCO

SIMON VON OPPENHEIM, MUNICIPAL

(suppléant: G. Wyss)

Forêts, parcs et jardins

Police

Affaires sociales, paroisse

Cours d'eau, fontaines

MARC UTZINGER, MUNICIPAL

(suppléant: V. Flandin)

Bâtiments

Déchèterie

Protection civile, SDIS, pompiers

Sociétés locales, manifestations